



Déclaration CGT au CA de la CPRP du 24 juin 2009



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, réunie le 15 juin 2009, a confirmé les chiffres qui circulaient depuis plusieurs jours : le déficit du régime général serait supérieur à 20 Mds € en 2009. Ce déficit historique serait la conséquence, ainsi que l'écrit le rapport, « d'un effondrement des recettes » qui tient d'abord à la croissance très rapide du chômage.

Cette situation n'est malheureusement pas surprenante, elle confirme le diagnostic de la CGT : la crise systémique actuelle est d'abord la conséquence de la sous valorisation du travail, emploi et rémunération réunis. Pour faire face à cette crise, il est plus que jamais urgent d'opérer une réforme fondamentale du financement de la Sécurité Sociale en instaurant, ainsi que le réclame de longue date la CGT, une modulation des cotisations sociales patronales, tenant compte à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises. Cela implique aussi de remettre en cause les exonérations de cotisations employeurs qui s'élèvent à plus de 30 Mds€, et qui sont l'un des vecteurs principaux de la dévalorisation du travail.

Dans cette situation, la stigmatisation des arrêts maladie par le Gouvernement est particulièrement choquante. Après plusieurs années de décroissance, si ces derniers repartent nettement à la hausse, il convient de s'interroger sur les causes de ce phénomène. Fondamentalement, ceux-ci traduisent, dans un contexte de crise, l'ampleur de la souffrance au travail, en particulier dans les entreprises massivement confrontées aux suppressions d'emplois. Laisser entendre qu'ils traduiraient une volonté de frauder est dans ces conditions particulièrement inadmissible.

La dégradation des comptes de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) s'explique elle aussi par la chute des recettes. Il est donc scandaleux que le Premier Ministre et le Ministre du Travail en profitent pour remettre à l'ordre du jour la satisfaction de la revendication du MEDEF d'un recul de l'âge de la retraite. Mais pour le Gouvernement, l'enjeu des retraites se situe avant tout sur une réforme structurelle du système.

D'ailleurs, l'article 75 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2009 est clair ; je cite :

« Avant le 1^{er} février 2010, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) remet aux commissions compétentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat un rapport sur les modalités techniques du remplacement du calcul actuel des pensions des personnels par les régimes de bases d'assurance vieillesse légalement obligatoires,

soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite fonctionnant l'un comme l'autre par répartition... ».

Les cheminots sont concernés comme l'ensemble des salariés et la CGT sera encore une fois vigilante et exigeante sur ce débat qui s'annonce déjà conflictuel.

La CGT entend préserver les régimes existants, dont le régime spécial des cheminots, ainsi qu'une logique qui entrecroise « contributivité » et solidarité.

Cela passe par une plus grande convergence par le haut avec comme principe un socle de droits et de garanties commun aux différents régimes.

Au même moment à la SNCF, de nombreuses et incessantes réorganisations sont menées à marche forcée par la Direction de l'entreprise avec l'objectif de modifier en profondeur la structuration de la SNCF.

Cette politique néfaste remet en cause le service public, l'entreprise intégrée SNCF et le statut des cheminots.

Le budget 2009, associé au plan d'économies annoncé par la Direction le 27 mai dernier, se traduit par des réductions massives d'effectifs, la précarisation de l'emploi, l'appel de plus en plus régulier à la sous-traitance et la recherche permanente de gain de productivité.

Dans ce cadre, à la dégradation des conditions de vie et de travail s'ajoute avec urgence la question du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions.

Le vrai problème de pouvoir d'achat en France repose surtout sur la faiblesse des salaires et la hausse des dépenses incompréhensibles dans le budget des ménages.

Si aucune mesure significative n'était prise par la Direction au 1^{er} juillet, nous nous retrouverions dans une situation où le salaire minimum à la SNCF repasserait sous le SMIC.

Et cela même si pour la 3^{ème} année consécutive, il n'y aura aucun coup de pouce au SMIC.

Le Gouvernement s'en tiendra à l'augmentation légale : 1,3 % soit 11 centimes de plus de l'heure et 16 euros mensuels bruts pour un salarié à temps complet.

C'est ainsi que le Gouvernement conçoit la justice sociale à laquelle il appelle pourtant les Gouvernements du monde.

Ce sont les salariés les plus faibles et les plus démunis qui sont mis à contribution tandis que les plus hauts revenus, les dividendes, sont préservés.

Une véritable augmentation des salaires et pensions garantissant le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat est indispensable, ce sera le sens de l'intervention de la CGT demain lors de la Table Ronde « Salaires ».

Sur l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'Administration, la CGT souhaite apporter, en préambule, quelques éléments :

Sur la forme, nous regrettons le contexte difficile dans lequel a été organisée et convoquée cette réunion.

Le délai de transmission des documents, leur contenu, la multiplication des réunions de commissions dans un court espace-temps, ne permettent pas un travail sérieux et approfondi sur l'ensemble des dossiers.

Si des efforts ont été fournis par les organisations syndicales et la Direction de la CPRP pour tenir dans les meilleures conditions ce C.A., force est de constater que la parution tardive des décrets et arrêtés a sérieusement contrarié le bon fonctionnement de notre instance.

Le Gouvernement semble plus prompt et plus efficace à légiférer ou à répondre aux revendications du MEDEF.

Sur le fond, la CGT interviendra lors du déroulement de l'ordre du jour sur le projet de décret relatif à la tutelle sur les organismes de Sécurité Sociale.

Ce point à l'ordre du jour revêt un caractère politique éloquent sur les choix du Gouvernement, en particulier à l'horizon 2010.

L'approbation des comptes 2008, suite à la tenue d'une commission financière « informelle » ce matin, donnera lieu à quelques remarques politiques de notre part.

Concernant la prolongation des prestations spécifiques non pérennes financées par le fond de réserve spécial, la CGT considère que la nouvelle réflexion sur l'utilisation de ce fond doit s'engager au plus tôt lors du 2^e semestre 2009, mais nous y reviendrons.

Enfin, l'information sur le dossier SPIRIT fera l'objet d'une déclaration des administrateurs CGT car force est de constater que les affiliés, ainsi que les cheminots de la caisse, continuent de rencontrer de réelles difficultés dans la mise en œuvre de cet outil.

De plus, sur la forme, le dossier fourni, extrêmement technique, ne correspond pas aux éléments de retour d'expérience attendus par les administrateurs CGT.

Je vous remercie de votre attention.

Montreuil, le 24 juin 2009